

## CONSIGNES DE SECURITE : Adoptez les bons réflexes

### > AVANT

- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- Rassembler papiers, argent, médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation)
- Amarrer les objets susceptibles d'être emportés
- Monter ou surélever les meubles
- Mettre les produits toxiques au sec
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Mettre les animaux à l'abri

Un guide pratique inondation est consultable sur le site internet [www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/guide-inondation/](http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/guide-inondation/)

### > PENDANT

- Fermer les portes, les fenêtres et aérations
- Couper le gaz et l'électricité
- Monter dans les étages
- Ecouter la radio RADIO CACTUS 92.2 FM et attendre les consignes des autorités
- Ne pas consommer l'eau du robinet sans l'avis des services compétents
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

### > APRES

- Ventiler et désinfecter les pièces
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une aire encore inondée



*Coupez l'électricité  
et le gaz*



*Ne téléphonez pas  
(libérez les lignes pour les secours)*



*Montez dans les  
étages*



*Fermez les portes  
et les aérations*

## LES NUMEROS D'URGENCE

- |                   |                |
|-------------------|----------------|
| > Mairie          | 03 85 84 07 14 |
| > Pompiers        | 18             |
| > Samu            | 15             |
| > Appel d'urgence | 112            |
| > EDF             | 0810 040 333   |

**L'alerte vous sera donnée : Téléphone, porte à porte ...**

# IGUERANDE (71)



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

# INONDATION

Les inondations sur la Commune :

A IGUERANDE, peu d'habitations sont concernées par ce risque.

Population :

- 18 logements

- 10 exploitants agricoles

Etablissement public :

- complexe sportif

Exploitants des réseaux d'eau et d'électricité

La maîtrise de l'urbanisation et le barrage écrêteur ont permis de préserver IGUERANDE des risques majeurs inondation

## Des inondations exceptionnelles peuvent survenir à IGUERANDE

La Mairie vous propose ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Vous y trouverez la définition des risques majeurs qui concernent Iguerande, les mesures prises par la commune et la conduite à tenir en cas d'alerte.

*Conservez ce document, prenez-en connaissance, il vous sera utile en cas de catastrophe.*

### LE RISQUE MAJEUR, C'EST ...

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :

- Une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, avec de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement.
- Une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa survenue.

### A IGUERANDE

La commune est concernée par le risque naturel d'inondation.

Des pluies abondantes et brutales peuvent provoquer des crues importantes de la Loire. De même une situation exceptionnelle peut survenir en cas de rupture du barrage de VILLEREST.

### INONDATION

Les risques dans la commune :

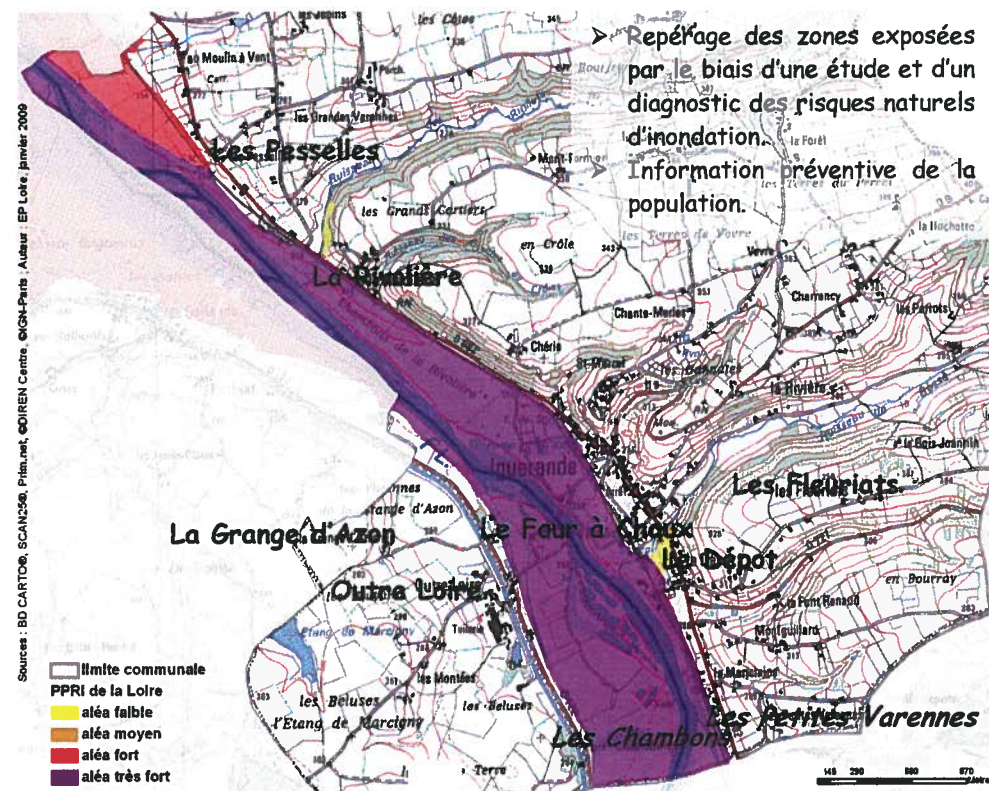
- Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.
- Dans la commune de IGUERANDE, l'inondation est engendrée par le débordement direct de la Loire.

Les crues de la Loire sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan et/ou par des précipitations orageuses d'origine méditerranéenne.

La Loire a connu sa plus grande crue en 1846 avec 7,40 mètres à DIGOIN. Celle de novembre 2008 fut la troisième plus grande crue du siècle.

Le barrage de Villerest situé sur la Loire en amont de Roanne permet de réduire le débit maximal des crues en Loire moyenne et de gagner quelques dizaines de centimètres sur le niveau maximal. Néanmoins sa rupture peut intervenir dans des situations exceptionnelles.

## LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE



- Repérage des zones exposées par le biais d'une étude et d'un diagnostic des risques naturels d'inondation.
- Information préventive de la population.

## HISTORIQUE DES CRUES SURVENUES A IGUERANDE

Octobre 1846	Octobre 1893	Décembre 1968	Mars 1988
Mai 1856	Mars 1895	Décembre 1973	Avril 1998
Septembre 1866	Octobre 1907	Novembre 1976	Mai 2001
Octobre 1868	Mai 1940	Mai 1977	Décembre 2003
Octobre 1872	Octobre 1943	Décembre 1981	Juin 2007
Novembre 1872	Décembre 1944	Janvier 1982	Novembre 2008
Septembre 1875	Décembre 1952	Avril 1983	

## L'ANNONCE DES CRUES

Lorsque la cote d'alerte est atteinte, le Préfet prévient le Maire par l'intermédiaire des services chargés de la transmission des messages d'alerte. Le Maire répercute l'alerte à la population et déclenche le Plan de Sauvegarde Communal.